

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0517

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Déchèterie de la rue Brinon - Complément d'autorisation de programme C 31 : Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires-Mettre en oeuvre le plan d'action stratégique 2007-2017

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vuillien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palreja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0517**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déchèterie de la rue Brinon - Complément d'autorisation de programme C 31 : Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires-Mettre en oeuvre le plan d'action stratégique 2007-2017**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La déchèterie rue Alfred Brinon à Villeurbanne a été ouverte au public en 1994.

Par délibération n° 2005-2500 en date du 14 février 2005, le conseil de Communauté a autorisé l'individualisation de l'opération déchèterie de la rue Brinon à Villeurbanne à hauteur de 250 000 € pour l'acquisition d'un terrain (150 000 €) en vue de réaliser un logement de gardien (travaux estimés à 100 000 €). Le terrain situé au 44, rue Alfred Brinon a été acquis en avril 2007.

La déchèterie a enregistré plus de 80 000 passages en 2007.

Compte tenu de son implantation et de son exiguïté, cette déchèterie génère des dysfonctionnements :

- des émergences sonores au-delà de la réglementation en vigueur,
- des perturbations de circulation, rue Alfred Brinon, dues à l'attente des usagers à l'entrée du site, gênant l'accès à la zone industrielle riveraine,
- des manœuvres dangereuses, rue Georges Picot, des poids lourds chargés de l'enlèvement des bennes de déchets.

Par arrêté du 11 octobre 2007, la préfecture a mis en demeure la Communauté urbaine de respecter la réglementation sur le bruit applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous un délai de 6 mois.

Sans attendre cette injonction, la direction de la propreté avait réagi au travers de diverses mesures :

- la fermeture de la déchèterie le dimanche matin, contrairement aux autres équipements de la Communauté urbaine,
- une orientation des usagers professionnels vers la deuxième déchèterie de Villeurbanne rue Paul Krüger, qui génère une diminution de 15 % de la fréquentation du site depuis son ouverture en 2005,
- depuis décembre 2006, la mise en service d'un engin compacteur qui manipule les bennes à l'intérieur de la déchèterie sans actionner de klaxon de recul et réduit les opérations de chargement-déchargement. Le nombre de poids-lourds chargés de l'évacuation des bennes a diminué de 40 %.

Afin de renforcer ce dispositif et de répondre aux prescriptions de l'arrêté de mise en demeure, des mesures complémentaires ont été prises :

- interdiction d'accès aux professionnels équipés de véhicules de poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 2 tonnes,
- installation de panneaux d'information au droit des bennes, pour inviter les usagers à respecter la tranquillité du voisinage lors du déchargement de leur véhicule,
- sensibilisation des gardiens pour faire respecter l'ensemble de ces consignes.

En parallèle, une réflexion est lancée pour réhabiliter la déchèterie de manière plus durable et globale :

- une première étude acoustique met en évidence l'intérêt de réaliser un mur acoustique absorbant (type bardage métallique double peau) d'une longueur de 65 mètres et d'une hauteur de 4,5 mètres, estimé à 200 000 € ; l'installation devient conforme à la réglementation (gain de 11 dbA sur 79 dbA) et reste pérenne en cas d'extension de la déchèterie,
- concernant la voirie, il est prévu de réorganiser la circulation à l'entrée du site en aménageant une voie de stockage des véhicules sur la parcelle située au 44, rue Brinon. Les travaux répondent à une demande de la ville de Villeurbanne. Ils sont estimés à 50 000 €.

Le total des travaux qui pourraient être réalisés rapidement s'élève à 250 000 €. Compte tenu du disponible 2008 sur l'opération (90 000 €), le complément de financement nécessaire à la réalisation de ces travaux ressort à 160 000 €.

Ces travaux sont inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014.

La réhabilitation lourde de la déchèterie par modification de l'orientation et de l'agencement des quais de déchargement, actuellement face aux propriétés riveraines, permettrait encore de réduire les nuisances visuelles et sonores. Les quais générant des nuisances sonores pourraient être traités techniquement (couverture) pour le confinement de certaines activités de la déchèterie. La circulation des poids lourds serait repensée avec un double accès au site et une limitation des manœuvres de retournement à l'intérieur du site.

Cette réhabilitation lourde en cours d'étude fera l'objet d'un nouveau rapport en fin d'année ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Valide le programme de travaux urgents à réaliser pour la déchèterie située rue Brinon à Villeurbanne.

2° - Autorise l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale : Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires, sur l'opération n° 1189 - déchèterie Brinon, pour un montant de 160 000 €.

3° - Le calendrier prévisionnel des dépenses à réaliser au budget principal est le suivant : exercice 2009 - 250 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.